

Centre
de la petite enfance
L'ESSENTIEL



POLITIQUE D'EXCLUSION DES ENFANTS MALADES

Adoptée le : 6 décembre 2022

Table des matières

Contexte :	2
Règles d'exclusion	2
Procédure	3
Fièvre	3
Durée de l'exclusion	4
Retour de l'enfant	4
Administration des médicaments	4
Produits et médicaments autorisés par le parent.....	4
Médicaments prescrits	5

Contexte :

La présence politique adoptée par le conseil d'administration du CPE-BC a pour objectif d'encadrer les procédures d'exclusion des enfants malades. Les mesures ont but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants et du personnel.

Dans tous les cas, si la situation requiert des soins médicaux d'urgence, le personnel du CPE contactera le 9-1-1 afin d'obtenir des soins préhospitaliers d'urgence pour l'enfant.

Règles d'exclusion

Au Centre de la petite enfance BC L'Essentiel, nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est pourquoi, dès l'inscription de votre enfant, vous devez prévoir un mode de garde alternatif lorsque la situation oblige le C.P.E. à exclure votre enfant.

On parle d'exclusion lorsqu'il y a un contexte épidémique, c'est-à-dire ; 2 enfants ou plus qui présentent les mêmes symptômes ou tout simplement lorsque l'enfant n'est pas fonctionnel au sein du groupe.

Diverses raisons peuvent justifier l'exclusion temporaire d'un enfant du service de garde notamment:

- L'incapacité de l'enfant à participer aux activités du groupe sans effort inhabituels, tel qu'observer par l'éducatrice;
- L'enfant présente de la fièvre malgré la prise d'acétaminophène;
- L'enfant vomit ou présente plus de deux diarrhées abondantes ou du sang dans ses selles;
- L'enfant présente des signes de réactions allergiques non connus ou non contrôlés;
- Le diagnostic présumé ou confirmé d'une maladie infectieuse relativement grave, et dont la transmission pourrait être prévenue ou réduite par l'exclusion.
- L'enfant présente une blessure ou une situation qui requiert une prise en charge médicale rapide.

Procédure

- Le parent sera contacté par téléphone pour l'informer de la situation. Selon l'état de l'enfant, un délai sera convenu avec le parent.
- Si l'enfant peut rester dans le groupe, on lui offrira des activités adaptées à son état;
- Si l'enfant doit être sous surveillance constante, il sera confié à un membre du personnel administratif ou de soutien dans l'attente de l'arrivée des parents
- Dans le cas où il serait impossible de rejoindre les parents, les personnes « à contacter en cas d'urgence » seront alors contactés et informés de la situation.

Fièvre

Pour la fièvre, nous devons nous conformer aux Règles qui nous oblige à donner de l'acétaminophène seulement en cas de température élevée.

- Température rectale: **38.5 C** ou plus
- Température orale: **38 C** ou plus
- Température axillaire: **37.5 C** ou plus

Lorsque nous administrons de l'acétaminophène, nous appelons un parent pour l'aviser de l'état de santé de son enfant. Si cependant, la température n'a pas baissé après une heure, nous contacterons à nouveau le parent pour qu'il vienne chercher l'enfant.

Il est important d'aviser également si votre enfant présente des problèmes de santé particuliers ou s'il est enclin à développer des complications comme des convulsions.

S'il s'avérait nécessaire d'administrer de l'acétaminophène à votre enfant pour soulager de la douleur, une prescription est alors requise.

Il n'est pas non plus possible d'administrer de l'acétaminophène à votre enfant pour une durée de plus de 48 heures. (2 jours)

Durée de l'exclusion

La durée de l'exclusion varie selon la maladie de l'enfant. Le CPE base ses décisions sur différentes sources d'informations dont :

- Le livre « Des enfants gardés en santé »
- Le tableau des maladies infectieuses en services de garde
- Consignes données par la ligne Info-Santé
- Toutes autres consignes données par un professionnel habilité

Retour de l'enfant

Pour réintégrer l'enfant au CPE différentes conditions sont essentielles notamment :

- Les symptômes ont disparu dans les dernières 24 heures;
- Pour les cas de gastroentérites, l'enfant n'a pas eu de vomissements ou de diarrhées depuis 48 heures;
- L'enfant se sent assez bien pour participer aux activités régulières du C.P.E.;
- Il est considéré comme plus contagieux.
- Les consignes établies par la Santé Publique ou autres sont respectées.

Administration des médicaments

L'article 118 du règlement sur les services de garde éducatifs interdit aux services de garde d'administrer un médicament sans autorisation d'un parent, et d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire.

Produits et médicaments autorisés par le parent

Lors de l'inscription de votre enfant au CPE, des protocoles d'administration des médicaments ainsi que des autorisations vous ont été présenté nous permettant d'administrer les produits suivant à votre enfant :

Protocoles d'administration :

- Acétaminophène;
- Insectifuge;

Autorisation à administrer les médicaments :

- Des gouttes nasales salines;
- Des solutions orales d'hydratation;
- De la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc;
- De la lotion calamine
- Crème solaire
- Crème hydratante
- Baume pour les lèvres

Tous les autres produits et/ou médicaments doivent être prescrits par un professionnel de la santé habilité à le faire

Médicaments prescrits

Lorsque nous devons administrer un médicament à votre enfant, celui-ci doit être prescrit et une autorisation parentale doit également être signée.

Le produit à administrer doit être dans son contenu d'origine, la prescription doit être collée sur le produit et il ne doit pas être expiré.

Lorsqu'une prescription indique qu'il faut administrer le médicament au besoin, c'est à vous, comme parents, d'expliquer à l'éducatrice de votre enfant quand l'enfant en a besoin. Exemple : pompe pour l'asthme, sirop pour la toux prescrit, etc. Un document écrit est fortement recommandé afin de s'assurer que la bonne information est transmise.

Il est important d'aviser l'éducatrice si votre enfant a reçu un médicament le matin (sirop/ acétaminophène (Tylenol, Tempra) / ibuprofène (Advil, Motrin)/ pompes/ autres). Cela nous permet de mieux contrôler l'état de l'enfant et d'évaluer quand il aura besoin d'une prochaine dose.